



République Française - Département de la Savoie

Arrondissement d'Albertville

Commune d'Aime-la-Plagne

Accusé de réception en préfecture  
073-200055762-20230330-DEL2023-036-DE  
Date de télétransmission : 07/04/2023  
Date de réception préfecture : 07/04/2023

### Conseil Municipal du 30 mars 2023

*L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.*

<b>Conseillers en exercice :</b> 29	<b>Présents :</b> 23	<b>Votants :</b> 26
<b>Présents :</b> Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Azélie Chenu - Hervé Chenu – Jean-Sylvain Costerg – Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon – Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Marie Martinod - Charley Mingeon - Rose Paviet - André Pellicier - Laëtitia Rigonnet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Xavier Urbain - Pascal Valentin - Amélie Viallet		
<b>Excusés :</b> Laurent Desbrini (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Camille Dutilly (pouvoir à Anthony Destaing) - Robert Traissard (pouvoir à Jacques Duc)		
<b>Absents :</b> Franck Chenal - Marie Latapie - Marie-Pierre Rebrassé		
<b>Secrétaire de séance :</b> Anthony Destaing		
<b>Date de convocation :</b> 24 mars 2023		<b>Date de publication :</b> 07 avril 2023

#### Délibération n°2023-036 - Modification du tableau des effectifs

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

**Vu** le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

**Vu** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, prise en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

**Vu** les Lignes Directrices de Gestion de la commune d'Aime-la-Plagne 2021-2026 validées par le Comité technique en date du 25 mai 2021,

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante que quatre agents communaux ont été proposés à l'avancement de grade à l'intérieur de leur cadre d'emploi au titre de l'année 2023.

Elle ajoute ensuite que du fait de mutations internes au sein du service scolaire, il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent pour assurer le remplacement sur le poste resté vacant

Madame le Maire propose donc à l'assemblée de modifier le tableau des emplois permanents afin de permettre la nomination des agents en poste sur leur nouveau grade d'avancement et le recrutement du nouvel agent au service scolaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :**

- **Décide de modifier le tableau des emplois permanents de la commune ainsi qu'il suit :**

EMPLOIS SUPPRIMES			EMPLOIS CREEES			Motif
ANCIENS GRADES	Effectif	Durée hebdomadaire de service	NOUVEAUX GRADES	Effectif	Durée hebdomadaire de service	
Adjoint d'animation	1	28h annualisées	Adjoint d'animation principal de 2ème cl	1	28h annualisées	Avancement de grade
			Adjoint administratif principal de 1ère cl	2	35h	Avancement de grade
Agent de maîtrise	1	17,85h annualisées	Agent de maîtrise principal	1	17,85h annualisées	Avancement de grade

EMPLOIS SUPPRIMES			EMPLOIS CREEES			
GRADE	Effectif	Durée hebdomadaire de service	GRADE	Effectif	Durée hebdomadaire de service	
			Adjoint technique	1	26,57h annualisées	Recrutement pour pourvoir poste resté vacant après mutation interne
			Rédacteur	1	35h	Recrutement CDD 1 AN

- **Autorise Madame le Maire à procéder aux formalités administratives nécessaires aux nominations ;**
- **Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget primitif 2023.**

AINSI DÉLIBÉRÉ.

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,

Anthony Destaing